

MUSEE DES BEAUX-ARTS

Une ouverture au public en sécurité

LES CONDITIONS D'ACCES POUR LES VISITEURS

- Le port du masque est obligatoire,
- La jauge maximale est fixée à 30 visiteurs / heure,
- Les visites guidées et ateliers pédagogiques sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

LES MESURES PRISES

Les mesures sont les suivantes :

- Un sens de circulation a été créé et est identifié par un marquage et un fléchage : l'entrée et la banque d'accueil seront divisées en 2 pour avoir un espace Entrée et un espace Sortie.
- Tous les documents consultables (catalogues et affiches) ont été ôtés ainsi que tous les prospectus et les dossiers pédagogiques,
- Les cartes postales de présentation protégées par un plexiglas devant,
- Les fiches de présentation des salles plastifiées et collées sur les murs des salles auxquelles ils correspondent,
- Ecran plexiglas aux accueils (entrée du musée et zones à l'étage) installés,
- Affichage des consignes et distribution de gel hydro-alcoolique dès l'entrée,
- Portes et grilles resteront ouvertes pour éviter que les visiteurs ne les touchent,
- Les toilettes ne seront pas accessibles

LES EQUIPEMENTS VISANT UNE SECURITE DES PERSONNELS ET DES VISITEURS

Tous les agents sont dotés d'équipements de protections :

- Masques jetables et masques tissus réutilisables
- Ecrans plexiglas aux banques d'accueil
- Différents produits de nettoyage
- Gel hydro-alcoolique individuel
- Gants jetables

LES PROCEDURES

A - La visite des lieux d'exposition

- ☒ Les personnels qui se tiennent à l'accueil vérifient le respect par les visiteurs entrant des règles de distanciation, du port du masque et signalent le point de distribution du gel hydro-alcoolique.
- ☒ Il sera rappelé, même si cela sera identifié visuellement, le sens de circulation.
- ☒ Le sens de circulation démarrera par le côté gauche dès l'entrée (salle de la cheminée) car c'est dans ce mouvement que les visiteurs passent devant les consignes.
- ☒ Après la salle de la cheminée, les visiteurs passeront par la cour du musée pour accéder à l'escalier de la salle des pas perdus (rappel : portes ouvertes). Si personnes à mobilité réduite ou pluie, un agent les accompagnera et désinfectera l'ascenseur.
- ☒ Salle du 17^e siècle (rappel : portes en bois ouvertes et banque d'accueil équipée d'un écran plexiglas), les agents expliqueront le sens de la visite (rester à droite, salle Gamelin, salle Fabre d'Eglantine, salles 19^e, salle nordique, retour salles 18^e et 17^e par la gauche). Les explications sont doublées par un fléchage au sol.
- ☒ Retour par l'escalier puis Salle des pas perdus, direction salles XX^{ème}-XXI^{ème}, la sortie se fera par l'accueil.

Toute personne refusant d'appliquer les règles de protection préconisées pour lutter contre la propagation du COVID-19 se verra interdite de visite.

B – La consultation des produits à la vente

Sur écran tactile, toutes les affiches et les couvertures des catalogues sont consultables ainsi que l'intégralité du catalogue de l'exposition en cours. Après chaque consultation, l'écran est récupéré par un agent qui procède à la désinfection du support pour utilisation suivante.

Les cartes postales sont présentées derrière un plexiglas et ne sont pas directement accessibles afin que les visiteurs ne puissent pas les manipuler. Chacune dispose d'un numéro que le visiteur peut donner pour l'acheter.

COMMUNICATION

Les consignes seront communiquées :

- ☒ Par affichage dès l'entrée
- ☒ Par messagerie électronique à tous les contacts de la Direction des Affaires Culturelles, contacts ayant formalisé acceptation pour recevoir toutes les informations relevant des activités de la direction.
- ☒ Sur le site de la ville www.carcassonne.org